ARRET CHANTIER POUR DEPASSEMENT DE

Par patrice

Bonjours,

J'ai un bon de commande pour des travaux de rénovations en climatisation sur 2 bâtiments. Les délais pour les étaient de 3 mois , j'ai terminer un bâtiment en 4 mois . Le client décide d'arrêter les travaux car la société n'a pas pu tenir le délais . J'ai eu un acompte pour l'achat de matériel pour la totalité du chantier . Si le client veut arrêter , puis-je lui réclamer le solde restant du marché ? Merci ,